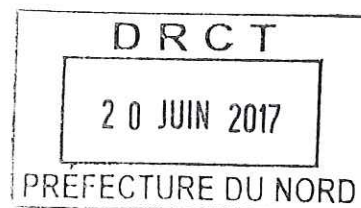


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2017
DE 14 H 30 à 15 H 30

DELIBERATION N° 2017 – 14



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de son Premier Vice - Président, Monsieur Frédéric LETURQUE, le 16 juin 2017,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 20 novembre 2016,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016,

Que le compte administratif 2016 a été adopté,

Que le compte administratif 2016 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	
<u>En section d'Investissement</u>	
Titre émis : 999 367,92 € Mandats émis : 1048 999,08 € Déficit de 49 631.16 €	Résultat reporté : 103 005,65 € Résultat Cumulé : 53 374,49 €
Restes à réaliser en dépenses de 0 €	
Soit un besoin de financement 0 €	
<u>En section de Fonctionnement</u>	
Titre émis : 2 480 733,93 € Mandats émis : 1 548 246.01€ Excédent de 932 487,92 €	Résultat reporté : 2 208 064,70 € Résultat Cumulé : 3 140 552,62 €
<u>Résultat cumulé</u>	
Investissement : 53 374,49 €	Fonctionnement : 3 140 552,62 €

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créateur (ligne 002) soit la somme d'un montant de 3 140 552,62€.

- D'acter le résultat d'investissement en totalité d'un report à nouveau créateur d'un montant de 53 374,49€ (ligne 001)

Le Premier Vice - Président du SMIRT,


Frédéric LETURQUE